



COMMUNE DE KOERICH



REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU COLLEGE ÉCHEVINAL

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que par décision du 1.07.2024 et en raison d'exécuter des travaux des travaux de débranchement du réseau de la POST dans la rue Principale à Goetzingen à la hauteur de la maison n° 19, ceci pour une durée estimée de 3 jours ouvrables.

Art. 1 : A partir du mardi 2.07.2024 et jusqu'à l'achèvement des travaux, la circulation dans la rue Principale à Goetzingen à la hauteur de la maison n° 19 sera réglementée comme suit :

- a) fermeture partielle du trottoir dans la rue Principale à Goetzingen à la hauteur de la maison n° 19 ;
- b) interdiction de stationner des deux côtés de la rue, ceci à la hauteur de la maison n° 19, rue Principale à Goetzingen.

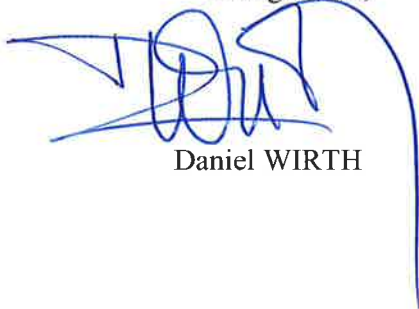
Art. 2 : La signalisation afférente sera mise en place conformément aux lois et règlements en vigueur.

Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 de la loi du 14.02.1955, tel que modifié par la suite.

Koerich, le 1.07.2024

Pour le Collège des Bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre,



Daniel WIRTH

Pr. Le Secrétaire empêché



Patrick LECOQ Tim Epstein